

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 12 mars 2018 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la procédure adaptée relative à l'accord cadre à bons de commande concernant **les locations d'engins, d'outillages et de véhicules pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez,**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 7 juin 2018.

DECIDE

Article 1 : les accords-cadres à bons de commande relatifs **aux locations d'engins, d'outillages et de véhicules pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez,** pour un montant total minimum de 5 000,00 € HT et maximum de 50 000,00 € HT pour 2 ans et pour les 2 lots, sont attribués comme suit :

Lot(s)	Désignation	attributaire	Montant estimatif HT
1	Location d'outillages et d'engins de travaux - secteur de Mourenx	LOCA 64	164 735,23 €
2	Location d'outillages et d'engins de travaux - secteur d'Orthez	3 route de Pau 64150 Mourenx	166 163,23 €

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 7 juin 2018

**Le Président,
Par délégation,**



Henri POUSTIS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/06/2018